

## COMMISSIONS DES HÂVRES.

## 22.—Budget du ministère des Travaux Publics, 1912-1916.

## DÉPENSES.

Détails.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.
	\$	\$	\$	\$	\$
Travaux. hâvres et cours d'eau.....	3,168,987	3,921,001	7,696,135	10,529,346	7,401,896
Draguage, matériel, etc....	5,029,147	5,980,030	6,228,303	5,120,611	3,875,713
Plans inclinés.....	174,834	124,220	167,435	333,619	115,418
Routes et ponts.....	197,628	152,581	130,628	76,165	44,742
Edifices publics.....	4,141,327	7,420,885	12,397,465	11,648,645	6,857,206
Télégraphes.....	641,759	741,145	768,378	1,003,590	742,692
Divers.....	574,985	504,362	602,993	571,341	501,631
<b>Totaux.....</b>	<b>13,928,667</b>	<b>18,844,224</b>	<b>27,991,337</b>	<b>29,283,317</b>	<b>19,539,298</b>

## RECETTES.

Plans inclinés.....	87,790	110,108	76,883	80,598	108,228
Cales-sèches.....	50,615	47,928	61,490	35,503	64,216
Loyers.....	33,355	88,852	113,670	111,098	90,129
Lignes télégraphiques.....	200,330	215,526	253,112	225,512	181,227
Recettes imprévues.....	46,541	25,780	37,302	33,923	85,106
<b>Totaux.....</b>	<b>418,631</b>	<b>488,194</b>	<b>542,457</b>	<b>486,436</b>	<b>508,906</b>

## COMMISSIONS DES HÂVRES.

Certains des ports canadiens, parmi les plus importants, sont administrés par des Commissions, constituées individuellement par des lois du Parlement canadien; généralement, ces Commissions sont composées de trois membres. Tous les biens et propriétés de ces ports sont régis et administrés par la Commission, investie des pouvoirs nécessaires, comme aussi de nommer le maître du hâvre (capitaine du port), de faire des règlements concernant le port et les vaisseaux qu'il abrite, de fixer et de percevoir les droits et redevances à payer par ceux-ci et de dépenser les recettes ainsi encaissées. S'il s'agit de constructions ou d'agrandissements, une Commission peut procéder aux expropriations et émettre des emprunts, sous forme d'obligations garanties par les propriétés, immobilières et autres, des ports. Le gouvernement a avancé des fonds aux ports de Montréal et de Québec, sur obligations de cette nature. Ces Commissions sont sujettes à l'inspection du département de la Marine et transmettent leurs rapports au Ministre de la Marine. Les ports dont les noms suivent sont administrés par des Commissions; la date de la loi qui a constitué chacune d'elles est donnée entre parenthèses. Pictou (1879); Québec (1899); Trois-Rivières (1882); Montréal (1894); Belleville (1889); Toronto (1911); Hamilton (1912); Winnipeg et St. Boniface (1912); Vancouver (1913); New Westminster (1913); North Fraser (1913).